



Nos réf : XB/ CA 10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2020.75 - Interdiction aux poids lourds de 3.5 tonnes et plus de circuler rues du Pertus et Cdt d'Aigremont

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT le danger que représente le passage régulier de poids lourds dans un quartier situé dans un lotissement,

VU la nécessité de limiter la circulation des poids lourds rue du Pertus

VU l'arrêté municipal CIRC 2010-28

VU l'arrêté municipal CIRC 2008-258

A R R E T E

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés CIRC 2010-28 et CIRC 2008-258.

Article 2 : A compter du 21 décembre 2020, la circulation des poids lourds de 3.5 tonnes et plus est interdite rue du Pertus entre le carrefour qu'elle forme avec la route de Charquemont et le carrefour de la rue Commandant d'Aigremont, excepté pour les services de secours, déneigement et collecte des ordures ménagères, ainsi que pour les livraisons et les bus.

Article 3 : La circulation des poids lourds est interdite dans toute la rue Commandant d'Aigremont, excepté pour les services de secours, déneigement et collecte des ordures ménagères, ainsi que pour les livraisons et les bus.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Monsieur le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de Maîche,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Maîche,

- Messieurs les Gardiens de la Police Municipale,

Maîche, le 21 décembre 2020

Le Maire,

Régis LIGIER

